



24 rue Jean Jaurès
78190 Trappes
snu78@snuipp.fr



12 Place des Terrasses de l'agora
91034 EVRY
snu91@snuipp.fr



3 Bis Rue Waldeck Rochet
92000 Nanterre
snu92@snuipp.fr



26 Rue Francis Combe,
95000 Cergy
snu95@snuipp.fr

Madame la Rectrice de l'académie de Versailles
3 Boulevard de Lesseps
78017 Versailles

Objet : prime modulable REP+.

Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles,

Nous souhaitons vous interpeller à propos de la 3^e partie de la prime REP+ qui va être versée sous peu. Le montant de cette prime doit être attribué de manière inégale aux équipes, selon différents critères :

- Amélioration de la qualité du climat scolaire
- Déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'alliances éducatives et de soutien à la parentalité
- Mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation.

De l'avis des équipes concernées, toutes les écoles des REP+ de l'académie, remplissent ces conditions de manière égale et équitable.

En effet, toutes les équipes s'investissent dans de nombreux projets qui permettent de créer sur leur secteur un environnement calme et structurant pour les élèves et leur famille. La laïcité, la mixité garçons-filles, l'aide aux parents sont autant d'outils utilisés par les enseignant-es afin de favoriser l'intégration et la réussite scolaires des élèves. Les temps de concertation sont investis de manière maximale pour créer des outils favorisant les apprentissages. Chaque enseignant-e multiplie les réunions et les rencontres, ne comptant ni son temps ni son énergie.

Chaque équipe est investie pleinement dans le projet de REP+ sans aucune exception.

Au vu de ces éléments, il nous semble donc important de garder cette cohésion et ce respect mutuel entre nos écoles. Décider ainsi de qui « mérite » une prime plus importante qu'une autre risque de modifier cet équilibre tant recherché et qui est un levier certain dans la réussite de nos élèves.

Nous vous demandons d'accorder une part similaire à tous les enseignant-es des REP+ de l'académie de Versailles afin d'éviter une mise en concurrence qui serait contre-productive.



24 rue Jean Jaurès
78190 Trappes
snu78@snuipp.fr



12 Place des Terrasses de l'agora
91034 EVRY
snu91@snuipp.fr



3 Bis Rue Waldeck Rochet
92000 Nanterre
snu92@snuipp.fr



26 Rue Francis Combe,
95000 Cergy
snu95@snuipp.fr

Sinon, il convient d'expliquer précisément les critères retenus afin de privilégier certaines écoles à d'autres.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles, en notre indéfectible attachement au service public d'éducation.

Martine DUPRE-FELIX, Bertrand MESURE co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 78

Jean- François FUSTEC, Sonia PEREZ, co-secrétaires départementaux aux du SNUipp-FSU91

Fabienne ROUVRAIS, Secrétaire départementale SNUipp-FSU 92

Véronique Houttemane, Secrétaire départementale SNUipp-FSU 95